

VILLE DE PIKINE

ANALYSE : délibération autorisant le Maire à signer l'Accord de subvention entre la Ville de Pikine et Humanity Insured.

**Le Conseil Municipal de la Ville de Pikine
en sa séance du 21 Aôut 2025**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, modifiée ;

Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;

Vu le Décret n° 2023-2161 du 06 novembre 2023 portant régime financier des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 012/RD/DP/AP du 10 janvier 2024 portant approbation du budget de l'année 2024 de la Ville de Pikine ;

Vu la Délibération n° 001 du 15 février 2022 portant élection des adjoints au Maire ;

Vu le Procès-verbal en date du 15 février 2022 de la réunion d'installation du Maire et de l'élection des adjoints au Maire de la Ville de Pikine ;

Sur le rapport de présentation du Maire de la ville de Pikine

- D E L I B E R E -

Article premier : il est autorisé au Maire la signature de l'accord **de subvention entre la Ville de Pikine et Humanity Insured**.

Article 2 : Cet accord de subvention entre dans le cadre du projet protection contre les inondations dans la ville de Pikine.

Article 3 : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en Mairie, le 21 Aôut 2025

Le Maire

Abdoulaye THIMBO

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une foi

VILLE DE PIKINE



REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE PIKINE

Projet de délibération autorisant le Maire à signer l'Accord de partenariat entre la VILLE DE PIKINE et la REGION EMILIE ROMAGNE (Italie)

RAPPORT DE PRESENTATION

Suite à sa participation réussie à l'appel à projets de l'Agence Italienne de Coopération au Développement (AICS), la REGION EMILIE ROMAGNE (Italie) va mettre en œuvre le Projet « *Sénégal Innovant pour un avenir durable* » (*SI-CLIMAT*)

L'objectif de ce projet est de « *Contribuer à l'amélioration des mécanismes d'aménagement du territoire liés au changement climatique dans les villes sénégalaises de Pikine, Thiès et Toubacouta à travers la construction de partenariats territoriaux, visant à promouvoir et renforcer un dialogue structuré entre les administrations régionales et municipales italiennes et sénégalaises, afin de partager les connaissances et de définir et mettre en œuvre des politiques adaptées aux besoins des différentes communautés*

 »

Dans une démarche participative et inclusive, la Région Émilie-Romagne a mené des consultations nationales et une analyse des documents sur les politiques d'adaptation aux effets du changement climatique au Sénégal. C'est dans ce cadre qu'elle a engagé des discussions avec la Ville de Pikine, entre partenaires sénégalais.

Après analyse du Plan Climat de la Ville de Pikine, la Région Émilie-Romagne a trouvé l'alignement entre les axes stratégiques d'intervention du Projet SI-CLIMAT et les Orientations Stratégiques du Plan Climat de la Ville de Pikine, notamment :

OS 7 : Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs Locaux (**PRECAL**) - Projet de Redynamisation de l'Engagement Communautaire en faveur du Climat et de l'Energie Durable (**PRECLED**) ;

OS 6 : Programme d'Appui au Reboisement et à la Crédit de Bois Communautaires (**PARC**) ;

OS 3 : Projet de Consolidation des Acquis de la Forêt de Mbao (**PROCAF**)

Les activités du projet SI CLIMAT, à l'échelle de la Ville tourneront, essentiellement, autour de ces actions sur une période de 3 ans à partir du 1^{er} septembre 2025.

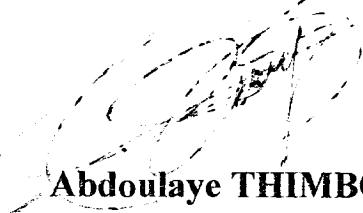
La ville de Pikine a été, par ailleurs, désignée par la Région Emilie-Romagne pour organiser la cérémonie de lancement des activités du projet au Sénégal.

Pour une bonne coordination et une mise en œuvre concertée du projet, il est prévu un accord de partenariat qui sera le document de référence pour l'exécution technique, financière et comptable des activités au niveau de la Ville de Pikine.

La signature de cet accord de partenariat pour la mise en œuvre des activités du projet nécessite une délibération du Conseil de la Ville.

Telle est, **Mesdames et Messieurs**, l'économie du présent **Projet de délibération autorisant le Maire à signer l'Accord de partenariat entre la Ville de Pikine et la Région Emilie-Romagne**.

LE MAIRE



Abdoulaye THIMBO